

## LISTE DES PIÈCES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE

### **PIÈCES OBLIGATOIRES POUR TOUTE DEMANDE :**

- Le certificat médical datant de moins de 6 mois rempli par votre médecin.
- La copie recto-verso d'un justificatif d'identité de la personne handicapée (carte d'identité, livret de famille, titre de séjour en vigueur...) et, le cas échéant, de son représentant légal.
- La copie d'un justificatif de domicile (facture EDF ou téléphone...).
- La copie du jugement de protection juridique (le cas échéant : tutelle, curatelle...).

### **SELON LA(ES) DEMANDE(S) QUE VOUS DÉPOSEZ, JOIGNEZ ÉGALEMENT :**

- ⇒ **Pour les aides financières :**
- AEEH et complément (rubrique C),
  - AAH et complément de ressources (rubrique H),
  - PCH, ACTP / ACFP (rubrique F)

- Un RIB ou RIP original (relevé d'identité bancaire ou postal)

⇒ **Pour la Prestation de Compensation du Handicap - PCH**

- La copie de l'avis d'imposition de l'année N-1.
- Les devis des dépenses (aides techniques, aménagement du logement ou déménagement, aménagement du véhicule, frais de transport, charges spécifiques ou exceptionnelles) : fournir obligatoirement 2 devis proposés par des fournisseurs différents.
- Si vous êtes titulaire d'une pension d'invalidité, la photocopie de la notification de pension ou du dernier avis de paiement.

⇒ **Pour les demandes relatives au travail**

- Un CV (curriculum vitæ).
- Si vous êtes demandeur d'emploi, la copie de votre attestation d'inscription à Pôle Emploi (ex-ANPE / ASSEDIC).
- Si vous êtes bénéficiaire du RMI (RSA), la copie de votre contrat d'insertion.
- Si vous êtes salarié, la copie de votre contrat de travail ou du dernier bulletin de salaire, et du dernier avis du médecin du travail.

### **▲ NE PAS JOINDRE DE PHOTO D'IDENTITE ▲**

Les cartes, jusqu'alors éditées par la MDPH sont dorénavant délivrées par l'Imprimerie Nationale qui vous demandera directement votre photo d'identité